

Par la signature d'une convention de coopération, Caritas et Pôle Emploi viennent de sceller un partenariat en faveur du retour à l'emploi dans le canton de Masevaux. Initiée voilà deux ans, cette collaboration vise à accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches tout en limitant leurs déplacements. Une première en France pour la fédération de charité.

Créée en 1999, l'antenne Caritas de Masevaux s'acquitte de nombreuses missions en faveur de la population. Mais, depuis deux ans, l'équipe de trente bénévoles emmenée par Jeannine Demey propose un service tout à fait inédit. En effet, chaque jeudi, de 9 h à 11 h, une permanence est tenue en direction des demandeurs d'emploi. Cette initiative est née d'un constat : les difficultés rencontrées par les personnes du secteur à la recherche d'un emploi sont fréquemment dues à leur éloignement géographique de l'agence Pôle Emploi implantée à Thann. Face à ce problème, l'équipe de Caritas a décidé de se mobiliser en formant un groupe composé de bénévoles volontaires afin d'aider les personnes à retrouver le chemin de l'emploi.

Soutenir et conseiller

Les missions de ce groupe « emploi » sont multiples : rédiger un curriculum vitae et améliorer la lettre de motivation afin de personnaliser la candidature par rapport à l'offre d'emploi, former les personnes à l'utilisation des outils informatiques que sont internet, la messagerie électronique, les logiciels de traitement de texte, accompagner l'inscription à Pôle Emploi en obtenant un rendez-vous, en faisant connaître le demandeur d'emploi et en réceptionnant des offres d'embauche, soutenir et conseiller les personnes dans la recherche d'emploi, mettre à disposition les outils indispensables aux démarches que sont



Les signataires de la convention de coopération (de gauche à droite) : Frédéric Dunand, directeur de l'agence Pôle Emploi de Thann, Jeannine Demey, responsable Caritas à Masevaux et Bernard Flegans, vice-président de la fédération de charité Caritas Alsace. PHOTO DINA - FRÉDÉRIC STENGER

l'ordinateur, le téléphone ou l'imprimante. Depuis son lancement, cette action est menée par l'équipe Caritas Alsace réseau Secours catholique de Masevaux en collaboration avec l'agence Pôle Emploi de Thann. Aujourd'hui, les deux structures ont choisi d'officialiser et de réglementer ce partenariat en signant une convention de coopération dans laquelle les deux entités s'enga-

gent à « collaborer et mettre en place des dispositifs et des services dans le but d'améliorer l'accessibilité des personnes à l'emploi » sur le territoire du canton de Masevaux.

Rompre l'isolement

Cette convention vient également répondre à deux objectifs. Pour Pôle Emploi, le souhait de favoriser l'accessibilité à son offre de services dans les zones

rurales enclavées. Dans ce but, l'agence s'engage à former et à tenir les bénévoles informés sur les outils et les procédures de Pôle Emploi. Pour Caritas, la volonté d'encourager l'accès aux services de Pôle Emploi en limitant les déplacements des demandeurs en situation de précarité et de proposer un accès encadré au site internet de Pôle Emploi. « Depuis le début de l'année,

nous avons accueilli plus de cinquante personnes lors des permanences du groupe "emploi", a tenu à préciser Jeannine Demey lors de la signature de la convention lundi. Pour sa part, Frédéric Dunand a rappelé les chiffres : « Sur le canton de Masevaux, le nombre de chômeurs est stable. Il s'élevait à 664 demandeurs d'emploi recensés à la fin du mois de septembre. Mais si le chômage des jeunes régres-

se, celui des seniors et de longue durée (plus de douze mois sans emploi) augmente respectivement de 17 et 14 % ». Et le directeur de l'agence Pôle Emploi de Thann d'ajouter : « Outre de les accompagner dans leurs démarches et de leur éviter de se déplacer à Thann, ces permanences assurées par les bénévoles de Caritas offrent aussi un cadre d'écoute aux demandeurs d'emploi qui permet de rompre l'isolement dans lequel certains finissent par sombrer. »

Un cas unique en France

Bernard Flegans, signataire avec Mme Demey et M. Dunand de la convention de coopération, est revenu sur ce « partenariat expérimental ». « La signature de cette convention, outre de concrétiser la collaboration engagée depuis deux ans entre Caritas et Pôle Emploi, doit aussi être perçue comme une invitation à aller plus loin, à développer et à essaimer cette initiative, » devait déclarer le vice-président de Caritas Alsace, avant de préciser que ce cas était unique en France pour la fédération de charité. Puis de conclure : « Ce groupe "emploi" permet aux demandeurs de valoriser leurs compétences, de reprendre confiance en eux et d'accéder à terme à une autonomie économique par un retour à l'emploi. » ■

FRÉDÉRIC STENGER

■ Caritas : 11, place des Alliés à Masevaux, ☎ 03 89 38 04 90.